

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019  
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)**

---

Le 21 mars 2019 à 16h30  
Hôtel de Ville de Saint-Sauveur  
(1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur)

**Administrateurs présents**

M. James Jackson	Président et représentant du comité multiresources
M. François Trudeau	Vice-président et représentant des activités non motorisées
Mme Gisèle Dicaire	Officière et représentante élue (secteur est)
M. Michel Larose	Secrétaire-trésorier et représentant plein air
Mme Nathalie Rochon	Représentante élue (secteur centre)
M. Jean-Sébastien Thibault	Représentant plein air
M. Jean-François Girard	Représentant plein air
M. André Genest (en suppléance de M. René Pelletier)	Représentant élu

**Administrateurs absents**

M. René Pelletier	Représentant élu (secteur ouest)
M. Alexandre Éthier	Représentant des activités motorisées
M. Éric Jolicoeur	Représentant des terres publiques
Mme Catherine Rivard	Représentante plein air

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jacques Gariépy, en tant qu'hôte, accueille l'assemblée et il remercie la Société de plein air des Pays-d'en-Haut pour l'ensemble de leur réalisation au cours de la dernière année. Il souligne le travail qu'effectue la SOPAIR auprès des organismes de plein air locaux ainsi que les municipalités afin de développer et pérenniser les réseaux de sentiers. M. James Jackson, président de l'organisme, remercie les membres qui se sont déplacés pour participer à l'assemblée générale annuelle de la SOPAIR. Mme Chantal Ladouceur informe que cinquante-six 56 membres ont signé le registre des présences et M. James Jackson déclare ouverte la présente assemblée générale annuelle. M. Jackson remercie aussi la Brûlerie des Monts pour la commandite pour le café ainsi que le Pub Saint-Sau pour la commandite de bière. Le *Quorum* est constitué de 29 membres. À l'arrivée d'autres membres, le *Quorum* sera ajusté.

AGA19-03-709

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Girard et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 22 MARS 2018**

M. James Jackson présente le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 mars 2018.

AGA18-03-628

IL EST PROPOSÉ PAR M. Claude Chapdelaine et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 mars 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. MOT DU PRÉSIDENT**

M. James Jackson procède à la lecture du mot du président et souligne l'important travail effectué par les administrateurs au cours de l'année. Il en profite pour remercier Mme Marie-France Lajeunesse et M. Pierre-Antoine Millette pour leur travail effectué au cours de la dernière année. M. James Jackson souligne également l'appui du Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut. Il rappelle que la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté la Politique de protection et d'accès aux sentiers, une première au Québec et que la prochaine année sera consacrée à la mise en œuvre de cette politique. M. Jackson souligne le fait que de nombreuses autres entités municipales, communautaires et même gouvernementales suivent de près la démarche en cours sur le territoire ce qui contribue à la renommée de la SOPAIR et de la MRC.

***PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019  
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)***

---

**4. BILAN DES ACTIVITÉS 2018**

Mme Marie-France Lajeunesse, présente à l'écran le rapport annuel qui liste l'ensemble des projets et des dossiers qui ont été traités par la SOPAIR en 2018. Avec l'appui financier reçu du Conseil des Maires, l'organisme a maintenu le poste de la chargée de projets afin d'assurer la concertation des intervenants, le développement des projets et le suivi administratif. Ce soutien financier a aussi permis de renouveler le poste de responsable de la géomatique pour l'année 2018.

Mme Marie-France Lajeunesse tient aussi à remercier la Brûlerie des Monts et la Pub Saint-Sau pour leur commandite lors de l'assemblée générale annuelle de mars 2017, le tout d'une valeur de plus 200 \$.

Mme Marie-France Lajeunesse mentionne que le projet de concertation majeur de l'année 2017 est la gestion du Projet de Sécurité en milieu isolé pour la sécurité hors route. Dans le cadre de ce programme plus de 58 000 \$ qui ont été versés dans la signalisation en sentier et la création de cartes de sécurité qui ont été remises aux premiers répondants du territoire. Ce travail fait en collaboration avec les gestionnaires de sentiers a permis d'ajouter plus de 4 000 éléments de signalisation dans l'ensemble des réseaux officiels de sentiers non motorisé.

Mme Lajeunesse indique que dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT), la SOPAIR a reçu 18 000 \$ afin de bonifier les équipements récréatifs et les aménagements des réseaux de sentiers. Cette somme a permis d'améliorer six sites récréatifs sur le territoire soit à Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard, Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

M. Pierre-Antoine Millette explique encore cette année la SOPAIR s'est chargée de mettre à jour les informations et les données des cartes déployées sur l'application mobile ONDAGO. En 2018, trois nouvelles cartes se sont ajoutées soit celle de Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle et Estérel. Il rappelle que l'application ONDAGO permet aux usagers de se localiser en temps réel en téléchargeant l'application et la carte.

Suite à la création et l'adoption d'une Politique de protection et d'accès aux sentiers, une première au Québec, la SOPAIR a travaillé en collaboration avec la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'intégrer la Politique dans le Schéma d'Aménagement et de Développement révisé (SADR). Ainsi, trois chapitres et trois cartes identifiant les sentiers régionaux et les pôles récréatifs ont été modifiés pour s'assurer que les intentions écrites dans la Politique soient dans les documents de planification territoriale de la MRC.

Encore cette année, l'organisme met à jour la base de données des sentiers récréatifs. Cet inventaire des sentiers est maintenant intégré à la matrice graphique qui est accessible aux professionnels des municipalités. M. Pierre-Antoine Millette explique que ces mises à jour sont à la base de plusieurs analyses primordiales pour les projets de création et de pérennité des sentiers.

Mme Lajeunesse mentionne que l'organisme en partenariat avec la MRC des Pays-d'en-Haut a lancé la première édition du Guide des sentiers de vélo de montagne. Ce document de plus de 80 pages présente l'ensemble des réseaux officiels de vélo de montagne avec une description des circuits ainsi qu'une représentation en trois dimensions des pôles de vélo permettant de mieux visualiser les dénivelés.

Pour les communications, M. Pierre-Antoine Millette mentionne que la SOPAIR publie une infolettre mensuellement. L'infolettre est envoyée à plus de 1000 abonnés. C'est plus de 17 000 usagers qui ont consulté le site en 2018. Du côté des adhésions, la SOPAIR compte plus de 1300 membres. Mme Lajeunesse indique que l'organisme a participé avec la collaboration de la MRC des Pays-d'en-Haut à divers salons de plein air et tient à remercier les bénévoles qui y ont participé.

2018 ne fait pas exception, l'organisme a poursuivi son travail de concertation avec le milieu. La SOPAIR a participé et collaboré à une multitude de projets particuliers à l'invitation des municipalités et des clubs de plein air. La recherche et le montage de subvention, les analyses et les relevés terrains font partie intégrant divers services offerts à l'ensemble de ces partenaires. Mme Marie-France Lajeunesse mentionne que l'organisme siège sur le Regroupement des partenaires des Pays-d'en-Haut. Le Regroupement est une instance reconnue en matière de développement social.

En terminant, Mme Lajeunesse tient à souligner et à remercier l'apport des bénévoles dans tous les projets de la SOPAIR. Leur implication et leur dévouement permettent de préserver et de développer les activités de plein air sur le territoire.

***PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019  
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)***

---

**5. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018**

Suite au dépôt des « États financiers 2018 » fait par Mme Chantale Royer, fiscaliste embauchée par la SOPAIR, les administrateurs de la SOPAIR ont recommandé en assemblée régulière l'adoption de ce document en assemblée générale annuelle. M. Michel Larose, secrétaire-trésorier, procède à la lecture et la vulgarisation des états financiers présentés en comptabilité par fonds.

AGA19-03-711

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Demers et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les membres de la SOPAIR acceptent les États financiers 2018 tels que présentés.

ADOPTÉE

**6. CHOIX DU VÉRIFICATEUR 2019**

AGA18-03-712

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Louis Poirier et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les membres de la SOPAIR retiennent les services de la firme, Senez de Carufel CPA Inc., afin de réaliser les États financiers 2019 de l'organisme au prix régulier soumis par cette dernière.

ADOPTÉE

**7. PRIORITÉS D'ACTION POUR 2018**

Mme Marie-France Lajeunesse, présente à l'écran le plan d'action 2019 accepté par les administrateurs de la SOPAIR en assemblée régulière et procède à l'énumération et l'explication des projets prévus.

AGA18-03-713

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Augy et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le plan d'action 2019 soit adopté tel que présenté à cette assemblée.

ADOPTÉE

**8. DÉCHARGE DES ADMINISTRATEURS**

AGA18-03-714

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Demers et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les administrateurs de la SOPAIR soient déchargés de toutes responsabilités émanant des décisions prises par l'organisme.

ADOPTÉE

**9. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

Aux fins des présentes élections, les administrateurs nomment M. Pierre-Antoine Millette à titre de secrétaire d'élection et M. André Genest à titre de président d'élection. M. André Genest rappelle que selon les règlements généraux de la SOPAIR, la durée des mandats des administrateurs non élus est de deux (2) ans. M. Genest tient à souligner le travail des administrateurs sortants, M. Jean-Sébastien Thibault et M. Alexandre Éthier.

Les administrateurs dont le mandat venait à échéance ont été informés de la situation par écrit et que deux d'entre eux a manifesté son intérêt de solliciter un autre mandat, tel que présenté dans le tableau résumé.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019  
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)**

SIÈGE OU POSTE EN ÉLECTION	ACTUELLEMENT OCCUPÉ PAR	SOLLICITE UN AUTRE MANDAT
Représentant plein air (siège #1)	Jean-Sébastien Thibault	Non
Représentante plein air (siège #3)	Catherine Rivard	Oui
Représentant des terres publiques (siège #5)	Éric Jolicoeur	Oui
Représentant des activités motorisées (siège #7)	Alexandre Éthier	Non

En fonction des règlements généraux, une candidature doit être reçue au minimum 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Une candidature a été reçue après de délai. Par souci d'équité et de transparence avec l'ensemble des membres, l'élection du siège de représentant plein air (siège #1) est reportée au prochain conseil d'administration. Les membres qui souhaitent déposer leur candidature sont invités à le faire le plus rapidement possible.

Une candidature a été reçue pour le poste de représentant des activités motorisées (siège #7).

Les candidats sont invités tour à tour à présenter leur motivation à renouveler leur mandat au sein de l'organisme.

SIÈGE OU POSTE	RECOMMANDATIONS
Représentant plein air (siège #1)	Vacant
Représentante plein air (siège #3)	Catherine Rivard
Représentant des terres publiques (siège #5)	Éric Jolicoeur
Représentant des activités motorisées (siège #7)	Mathieu Gaudet

AGA19-03-715

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Pilon et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE Mme Catherine Rivard soit nommée à titre de représentante plein air (siège #3)

ADOPTÉE

AGA19-03-716

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Girard et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE M. Éric Jolicoeur soit nommé à titre de représentant des terres publiques (siège #5)

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019  
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)**

---

AGA19-03-716.1

IL EST PROPOSÉ PAR M. Claude Chapdelaine et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE M. Mathieu Gaudet soit nommé à titre de représentant des activités motorisées (siège #7)

ADOPTÉE

**10. QUESTIONS ET RÉSOLUTIONS ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

a) MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Par souci de transparence, Mme Marie-France Lajeunesse indique que les règlements généraux ont été modifiés à l'automne 2017 afin de modifier le quorum des assemblées durant la période des élections municipales, car durant cette période, les administrateurs élus ne siègent plus aux assemblées de l'organisme. Comme les modifications n'ont pas été soumises à temps pour l'assemblée générale annuelle 2018, il a été impossible de l'adopter.

AGA18-03-717

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Demers et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les règlements généraux de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut soient modifiés de la façon suivante :

ARTICLE 30 QUORUM

Le conseil d'administration de la SOPAIR est composé de onze (11) administrateurs votants. Il suffit de la présence de six (6) administrateurs votants pour constituer un quorum suffisant et rendre valide toute décision prise lors d'assemblées. Ce Quorum est révisé à cinq (5) administrateurs votants lors des périodes électorales municipales.

ADOPTÉE

Mme Diane Pilon souhaiterait que la SOPAIR puisse faire un bilan du nombre de kilomètres de sentiers gagnés et perdus année. Mchaque. Pierre-Antoine Millette et Mme Marie-France Lajeunesse mentionne qu'une partie de cette information se retrouve automatiquement dans la base de données géomatiques par une recherche de sentiers officiels. Seulement, certains clubs indiquent des réseaux comme étant officielle sans avoir l'ensemble des droits de passage, aussi la comptabilité exacte devient très délicate. Il faut également ajouter que parfois 50 mètres d'un sentier névralgique peuvent avoir beaucoup plus d'impact qu'une boucle d'un kilomètre.

M. Guy-Pierre Poulin se demande comment sont classifié les sentiers entre officiels et officieux. M. Pierre-Antoine Millette explique que les sentiers officiels sont ceux qui sont sur des terres publiques, municipales ou sur des terrains privés, mais faisant partie de réseaux de sentiers reconnus par les gestionnaires locaux.

M. Claude Chapdelaine explique qu'un sentier « perdu » ne l'est pas nécessairement pour toujours; des changements de propriétaire et/ou des approches différentes peuvent faire rouvrir un tronçon de sentiers en litige.

M. Jean-Pierre Létourneau veut que l'énergie soit mise sur certains sentiers prioritaires. M. James Jackson renchérit en disant qu'en effet, conserver un sentier dans des arrières-cours n'est pas toujours souhaitable. Aussi, il faut privilégier des bandes de terrains qui permettront de maintenir une qualité de l'expérience des usagers et un esthétisme naturel.

M. Claude Chapdelaine tient à souligner l'accompagnement de l'organisme pour les mises à jour de la cartographie qui sert à Plein Air Sainte-Adèle (PASA) pour la création de ses cartes et pour l'analyse des dossiers de pérennité du réseau de PASA.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019  
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)**

---

Mme Diane Pilon en profite pour souligner qu'Héritage Plein Air du Nord (Hépan) à Sainte-Anne-des-Lacs a apprécié l'aide reçu pour le projet de signalisation de leur réseau de sentiers multifonctionnels.

M. Jean-Pierre Létourneau souhaiterait que le dossier législatif concernant les droits de passage pour les sentiers en terres privées soit pris en charge par des instances gouvernementales. M. François Trudeau ajoute qu'il existe actuellement un vide juridique au Québec. M. Jean-Sébastien Thibault souligne qu'il reste beaucoup de travail à faire dans cette direction, mais que certains dossiers sont actuellement en cours avec la SOPAIR et que beaucoup de progrès a été fait dans les dernières années concernant l'application des lois possibles pour la préservation des sentiers.

M. James Jackson explique qu'il est inscrit dans le plan d'action de la SOPAIR de mettre en place des actions supra locales pour l'aspect légal des droits de passage.

Jean-Marie Falquet veut savoir si une couche sentier pourrait être disponible dans la matrice pour le public. Mme Marie-France Lajeunesse explique que cette couche existe et est disponible pour les employés municipaux afin de mieux planifier les interventions et les aménagements sur le territoire, mais qu'il s'agit d'une information sensible qui ne peut être rendue publique à tous.

M. Anthony Côté se demande si la SOPAIR envisage des partenariats de travail avec des municipalités à l'extérieur de la MRC et souligne que ceci serait intéressant. Mme Marie-France Lajeunesse rappelle que ceci avait déjà existé sous la forme de partenariats de type « économie sociale », mais que pour l'instant les employés doivent répondre aux besoins des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut en priorité. Il n'est pas exclu de poursuivre les projets de partenariats en dehors des frontières si le temps et les ressources de la SOPAIR le permettent.

M. Éric Johnston se dit impressionné pour les nombreuses réalisations de l'organisme et s'interroge quant au financement qui lui semble insuffisant pour l'ensemble des actions à accomplir.

Mme Diane Demers souligne l'importance du financement pour les OBNL et la récurrence des financements qui permettent d'établir des projets sur plusieurs années.

Mme Kathy Poulin s'interroge sur le concept de parc régional et le SADR. Les employés de la MRC lui transmettront la documentation par courriel.

Mme Diane Pilon rappelle qu'il est important de travailler dans un esprit de collégialité. La SOPAIR permet ce genre.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (18h05)**

AGA18-03-718

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Girard et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE la présente séance soit levée à 18h05.

ADOPTÉE

---

M. James Jackson  
Président

---

M. Michel Larose  
Secrétaire-trésorier